



COMMISSION SUPERIEURE DU NUMERIQUE ET DES POSTES

AVIS N°2025-11 DU 9 OCTOBRE 2025

RELATIF AUX CONDITIONS ECONOMIQUES DU MAINTIEN EN CONDITIONS OPERATIONNELLES DES RESEAUX FTTH

I. Éléments de contexte

Le 24 juillet 2025, l'Arcep a lancé une consultation publique pour recueillir des données sur les conditions économiques du maintien en conditions opérationnelles des réseaux (Ftth)¹.

Cette consultation publique fait suite aux demandes réitérées des opérateurs d'infrastructure gestionnaires des réseaux FttH en zone d'initiative publique, ainsi que de leurs délégants, qui souhaitent augmenter leurs tarifs pour conforter l'équilibre économique de l'activité d'exploitation des réseaux d'initiative publique (RIP) et tenir compte des augmentations de coûts (exploitation et maintenance, génie civil, financement du génie civil d'adduction) qui concernent tous les segments du réseau d'accès (NRO-PM, PM-PBO, raccordement final).

La consultation publique a donc pour finalité de clarifier et d'objectiver les coûts supportés par les réseaux d'initiative publique afin de les modéliser d'ici la fin de l'année 2025.

Cette consultation publique correspond également à une recommandation de la Cour des comptes publiée en avril 2025 qui préconisait que l'Arcep finalise en 2025 les travaux d'objectivation des coûts des réseaux d'initiative publique initiés en 2024.

II. La position de principe de la CSNP : une péréquation au niveau national

Les membres de la CSNP se félicitent que l'Arcep ait lancé cette consultation publique pour objectiver et modéliser les coûts de maintien des réseaux d'initiative publique (RIP) et souhaitent rappeler, à cette occasion, leur position² sur la nécessité de mettre en place un système de péréquation au niveau national.

En effet, les membres de la CSNP considèrent qu'il est essentiel que l'ARCEP et les pouvoirs publics proposent un mécanisme de péréquation efficace pour que nos concitoyens situés dans des territoires peu denses ne soient pas pénalisés par les ajustements tarifaires liés aux difficultés de raccordement.

Seul un mécanisme de péréquation efficace institué au niveau national peut permettre de compenser les différences de coûts considérables du déploiement de la fibre selon le territoire : les coûts d'exploitation peuvent être de 2 à 3 fois plus élevés selon que l'on se situe en zone rurale ou en zone urbaine.

En zone rurale, il est fréquent que la réalisation des travaux de génie civil en domaine public génère des surcoûts financiers très importants. Par ailleurs, l'habitat dispersé entraîne souvent des sur-longueurs de raccordements et par conséquent des surcoûts non négligeables.

¹ [Conditions économiques du maintien en conditions opérationnelles des réseaux FttH d'initiative publique](#)

² Avis n° 2024-04 du 06 juin 2024 « Les conséquences des coupes budgétaires sur le Plan France Très Haut Débit, au regard des enjeux de déploiement, de résilience et de la fermeture du réseau cuivre. »

Afin de ne pas pénaliser les zones rurales, la CSNP avait proposé en juillet 2022³, la mise en œuvre du fonds de péréquation institué en 2009, pour lutter contre la fracture numérique.

Ce fonds d'aménagement numérique des territoires (FANT), créé par la loi n° 2009-1572 du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique, devait être alimenté progressivement par le fonds national pour la société numérique (FSN), afin d'amorcer le développement des réseaux en fibre optique dans les zones peu denses. Ce fonds n'a jamais fait l'objet de textes d'applications et n'a jamais été abondé.

Aussi, sans se prononcer sur l'éventuelle hausse des tarifs qui pourrait découler des résultats issus de la consultation publique ouverte par l'Arcep, les membres de la CSNP appellent l'Arcep et le gouvernement à mettre à profit les résultats de cette consultation pour mettre en place le plus rapidement possible un système de péréquation national qui permettra de compenser les surcoûts des réseaux d'utilité publique dans les zones les moins denses.

Ce système de péréquation est d'autant plus nécessaire qu'il permettra de financer le coût d'entretien de ces réseaux pour lesquels les collectivités locales ont investi massivement.

Ce système de péréquation permettra également de conforter et de pérenniser l'équilibre économique des RIP qui pourraient, dans un avenir assez proche, être concurrencés par le déploiement des réseaux 5G ou de solutions satellitaires non souveraines à moindre coût.

³ <https://csnp.fr/wp-content/uploads/2022/07/Avis-n%C2%B02022-05-du-27-juillet-2022-sur-le-financement-des-infrastructures-de-telecommunications-2.pdf>